

# Le PA en question

## REX de l'exercice de CATTENOM

J.D. BOUTIN,

Observateur ANCCLI à l'exercice de Cattenom en Juin  
2013.

Séminaire IRSN/ANCCLI du 15/16 octobre 2014

# Croisement de questionnements

- Ayant vécu les dernières années du programme CORE en Biélorussie,
- Les premières réflexions du CoDir-PA : GT Agriculture et Déchets,
- Les réflexions diverses au sein du GEPPA de l'ANCCLI,
- L'exercice Nationale de crise de CATTENOM,
- Et les dernières plénières CoDir-PA....

# Des réflexions pragmatiques

Le sentiment que le CoDir-PA reste pour l'instant un cadre de travail valable si :

- les réalités terrains sont validées à tous niveaux : les exercices au sein des services de l'Etat montrent leurs qualités et leurs limites.

- On conçoit cependant assez bien que la multiplication des chantiers aboutissent à ce qu'un maximum d'acteurs soient à même de répondre, rapidement et efficacement.

- Néanmoins cela reste à faire : mon administration locale (Chinon : 4 réacteurs et 3 DEM + 2 INB et beaucoup de convois car le MIR...) n'a toujours pas connaissance de ses responsabilités....

- donc si les élus locaux sont formés à la gestion de crise...

# Des élus et responsables locaux...formés à la gestion de crise

- Dans maintes circonstances non nucléaires, les consignes sont rarement suivies quand elles sont connues...Des initiatives parfois douteuses sont engagées ()...Les élus souvent renouvelés ne possèdent pas tous une culture de crise...
- La transmission d'information n'est encore pas assurée () ou trop tard...les « délais » de réponses inhérents à l'organisation formelle.
- Le rôle des élus et celui de la CLI n'a jamais vraiment été défini. Or l'échelon local est indispensable nous semble-t-il, dès la phase d'urgence et non seulement après la crise : les premiers instants et les actions immédiates seront déterminants pour instaurer de la confiance....
- Il faut rappeler que selon le baromètre IRSN, il n'y a pas une « grande » confiance des populations envers l'institutionnel...

# Elargir le champ des acteurs locaux

- En évitant certainement de « réquisitionner » des personnes trop directement concernées (agriculteurs, services municipaux, services publics ... locaux), la sollicitation de services parapublics (Chambres consulaires) voire certains privés (techniciens divers) pourraient apporter de la connaissance, sans intervention directe (délicate) dans un premier temps. Personnes ressources sur sites dédiés ou simplement à leur poste de travail.
- Exemple répétitif : à CATTENOM, personne ne savait qu'il y avait 2 éleveurs laitiers sur la zone impactée. Alors que les fiches ACTA sont apparues le 3<sup>è</sup>m jour, il n'y avait personne pour les communiquer aux agriculteurs. Le moindre service de Chambre d'Agriculture, en moins d'une heure, est capable de lire ladite fiche et de la transmettre directement (téléphone connu, langage adapté) à l'éleveur qui, de plus, aura confiance envers un technicien qu'il connaît déjà.
- Ce serait un poids de moins à gérer pour l'administration centrale.

# Elargir le champ des acteurs locaux (2)

- Les CLI possèdent 4 collèges :
  - Les élus locaux aussi bons soient-ils seront submergés par les réalités de territoire ...
  - Des élus plus lointains (CG ou autres) peuvent-ils se rendre disponibles ? Comment ? Pourquoi ?
  - Les syndicats seront, eux, sur la brèche professionnelle.
  - Les experts pourraient agir dans leurs compétences : lesquelles, comment ?
  - Les associations ont une qualité reconnue par les institutions et le baromètre IRSN : un crédit de la population sur « la vérité » et, également, sur la « compétence ». Plus que beaucoup d'acteurs pourtant qualifiés et surtout plus que les « hommes politiques ». Est-ce un atout dans la crise ou une contrainte supplémentaire à gérer pour l'administration ?

# Des minimisations de risques

- L'application au local de protocoles généralistes aussi bons soient-ils ne peut que se faire qu'avec une connaissance fine des territoires et des pratiques et usages locaux.
- L'exercice de DAMPIERRE a montré des limites de faisabilité d'actions et d'information voire de prises de décisions rapides. Sans des relais locaux « instruits » préalablement, le risque est grand que les communications tombent à plat ou soient contradictoires. Exemple : nous sommes le 31 juillet, les moissons battent leur plein. Que doit-on faire des récoltes ? Deux réponses furent :
  - on continue et on dilue les produits....
  - on ferme les silos pour ne pas impacter ce qui a déjà été récolté.....( Par ailleurs, au risque de voir exploser ledit silo s'il n'est pas aéré.....)Dans les deux cas, la perte de confiance est immédiate et les décisions des acteurs locaux complètement aléatoires .

# Des questionnements d'autres ordres

- Quelle sera la marge de manœuvre réelle des différents échelons territoriaux ?
- Des fonctionnaires départementaux se répètent que, de toute façon, ils seront sous la gouvernance d'un national...Or celui-ci est quasiment toujours absent de nos débats. De plus, sa difficulté à se mettre en ordre de marche et son crédit ne sont pas des meilleurs (mercaptan, ou épisode neigeux en Normandie) : la subsidiarité sera-t-elle réelle ?
- Le « millefeuille du PPI » n'est pas de nature à établir de la confiance dans les populations....
- Autour de la centrale de Chinon-Avoine, les boîtes de pastille d'iode ont une date de péremption dépassée de plus d'un an. Les pharmaciens ne savent répondre à la question de l'efficience...
- Un autre acteur est absent...



# Un acteur de premier ordre

- Un autre acteur est absent de tous nos débats, également : la population concernée (plus celle qui se croit concernée, d'ailleurs...). Sans aucune culture du risque nucléaire, les populations locales sont jusqu'à présent considérée comme « à gérer » et non comme « acteur ».
- A l'heure des téléphones portables, des réseaux sociaux en tous genres, de la croissance exponentielle de l'égoïsme, de l'automobile, l'information et la panique (une large majorité des résidents à moins de 20 km des centrales voudraient habiter à plus de 400 km... Enquête ANCCLI) anticiperont tous les Arrêtés Préfectoraux voire les consignes aussi bonnes soient-elles.....
- Les discussions croisées avec les gendarmeries et autorités routières, de santé et de sécurité, partagent cette vision et confirment que l' « acteur population » a des capacités insoupçonnées sous réserves de ne pas être déconsidéré....

# En conclusion (qui n'en est pas une)

- Le CODir-PA a fait certes de nombreux progrès dans l'approche formelle et les REX montrent bien les évolutions dans le bon sens....
- Mais on ne peut pas encore se vanter d'être opérationnel sur le terrain. Il n'est qu'à voir encore les comportements de l'opérateur vis-à-vis de la « transparence effective » pour des broutilles, pour s'inquiéter de sa gestion «à la TEPCO» et donc faire sous-estimer la nature du risque réel.
- Les temps de transfert formel de l'information et des consignes me paraissent aussi comme un handicap majeur. Ainsi, le fait de ne pas anticiper certaine opération me paraît dommageable. Par exemple, ne pas anticiper la phase « post-accidentelle » en la tuilant avec la phase de crise....peut conduire à du flou généralisé et de la perte de confiance envers les acteurs responsables.

- **Merci de votre attention !**